



Non restitution de la caution après état des lieux sortants...

Par **PierreQuiRoule**, le **12/10/2013** à **23:57**

Bonjour,

Alors voilà mon cas:

J'ai loué, dans le cadre d'une colocation, un appartement dans les environs de Paris et ce jusqu'en Février 2013. Fin 2012 nous avons décidé de mettre un terme à celle-ci et envoyé notre préavis. Tout semblait s'être bien passé et nous avons tous déménagé nos affaires pour nous installer, chacun de notre côté.

Seule ombre au tableau j'avais eu un problème le jour de mon déménagement et j'ai dû laisser un meuble dans une pièce. Au moment de l'état des lieux sortant la représentante de l'agence, en charge de tout ça, a notée que l'état des lieux était conforme à celui d'entrée mais que nous devons au plus vite enlever le meuble. Nous lui avons ensuite rendu les clefs.

Mes horaires étant assez compliqués et peu compatibles avec ceux de l'agence (en plus de la difficulté à les faire coïncider avec le passage des encombrants) je n'ai pu le faire que trois semaines plus tard...

Le litige a eu lieu quand la propriétaire a appelée mon ex colocataire pour lui indiquer qu'elle était très mécontente de l'état dans lequel nous avons rendu son bien. Elle nous a dit que il y avait beaucoup trop de poussière resté sur le sol, que nous avions cassé un pommeau de porte mais [s]SURTOUT qu'elle n'avait pas pu le louer à cause du meuble resté là et qu'elle considérait donc qu'elle comptait un mois de plus de location à notre charge déduite, bien entendu, de notre caution.[/s]

La conversation s'étant très mal passée avec mon ex colocataire, celui-ci m'a demandé de tenter de résonner cette dame. Je l'ai appelé et j'avoue que j'ai moi même perdu patience devant le déballage d'arguments plus grotesques les uns que les autres. Je passe en outre sur le fait qu'elle se soit permis de faire une blague sur mon patronyme afin de sous entendre que j'étais sûrement déjà ivre à 11h00 du matin ou que j'étais attardé... j'ai également eu droit à une pseudo menace mais je lui ai dit que si elle continuait sur ce ton j'allais déposer une main courante... ça a mis fin à la conversation...

Dernier dénouement, elle vient de nous envoyer un chèque d'une 50ème d'euros en listant tout ce qu'elle avait retiré de notre caution de 1050 euros. Ce chèque nous

ne l'avons pas encaissé et j'aimerais savoir ce qu'il me reste comme recours pour récupérer toute ou partie de notre caution ou si, du fait du meuble oublié et du fait que j'ai été obligé de reprendre les clefs pendant deux jours afin de m'occuper de son enlèvement, nous sommes en tort.rnrnMerci pour tout élément de réponse que vous pourriez nous apporter.

Par **PierreQuiRoule**, le **12/10/2013** à **23:58**

je précise que le bien était non meublé

Par **menaud**, le **15/10/2013** à **14:36**

Avez vous signé l'état des lieux sortant?